

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 23
Pouvoirs : 14
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

OBJET : FINANCES - Budget PRINCIPAL 2022 - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget PRINCIPAL 2022 qui s'équilibre :

- | | |
|---|--------------|
| • en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 67 900,00 € |
| • en section d'investissement (dépenses et recettes) | 156 142,80 € |

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De provisionner le compte 6453 « cotisations aux caisses de retraites » en dépenses pour un montant de 67 900€ et le compte 6479 « remboursement sur charges de sécurité sociales et de prévoyance » du même montant. Cela permettra de récupérer auprès de l'ATIACL (Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités territoriales) les cotisations de retraites qui lui ont été versées à tort pour les mois de novembre et décembre 2021 et de les reverser à la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales)

En investissement :

- De provisionner une nouvelle opération n°119 « Créations nouvelles crèches » pour financer l'étude d'implantation de nouvelles crèches sur le territoire à Villeneuve et Trévoux, ainsi que la création des branchements aux réseaux EP et EU à Villeneuve, avec une inscription budgétaire d'un montant de 65 000€ au compte 2313 « immobilisation en cours – constructions ».

- De provisionner le compte 4581491 « opération pour compte de tiers-dépenses » et le compte 4582491 « opération pour compte de tiers-recettes » en référence à l'opération 49 travaux de bâtiments, pour un montant de 7 142.80€. Ces crédits permettront de financer les travaux de réfection et remplacement de l'éclairage du gymnase communautaire Jean Compagnon (passage en leds) situé à Reyrieux qui concerne la CCDSV et la commune de Reyrieux. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la CCDSV qui demandera leur remboursement à la commune de Reyrieux, conformément à la convention validée précédemment par le conseil.
- De régulariser une dépense comptabilisée à tort dans le FCVTA de 2021 que la CCDSV doit rembourser à l'Etat, pour un montant de 197,63€ au compte de dépenses 10222 « FCTVA ».
- De provisionner le compte 10226 « Taxe d'aménagement » en dépenses et en recettes pour un montant de 157 000€ afin de pouvoir payer, pour le gymnase du collège de Saint Didier de Formans, la taxe d'aménagement (148 135€) et la redevance d'archéologie préventive (7 901€). La Taxe d'aménagement sera remboursée par l'Etat dans la mesure où l'équipement sera affecté à un service public ou d'utilité publique.

Ces écritures sont équilibrées par une diminution des dépenses imprévues en investissement pour un montant de - 73 197,63€ au compte 020 « dépenses imprévues ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget PRINCIPAL 2022 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		012	6453	01	Cotisations aux caisses de retraite	67 900,00		Régularisation cotisations retraite entre l'ATIACL et la CNRACL en nov et déc 2021
R		013	6459	01	Remboursement sur charges de sécurité sociales et de prévoyance		67 900,00	
					TOTAL	67 900,00	67 900,00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	119	23	2313	641	créations nouvelles crèches	65 000,00		Nouvelle opération pour étude et travaux nouvelles crèches à Villeneuve et à Trévoux ...etc..
D	020	020	020	01	dépenses imprévues	-73 197,63		Equilibre budgétaire
D		45	4581491	4112	Opération pour compte de tiers Eclairage LEDS Gymnase Reyrieux	7 142,80		Nouvelle opération pour compte de tiers dans le cadre de travaux d'aménagement de l'éclairage en LEDS du Gymnase Jean Compagnon à Reyrieux
R		45	4582491	4112	Opération pour compte de tiers Eclairage LEDS Gymnase Reyrieux		7 142,80	
D		10	10222	01	FCTVA	197,63		Régularisation d'une dépense comptabilisée à tort dans le FCTVA en 2021 remboursée à l'Etat
D		10	10226	01	Taxe d'aménagement	157 000,00		Gymnase collège Saint Didier de Formans à payer : - taxe d'aménagement : 148 135€

R		10	10226	01	Taxe d'aménagement		149 000,00	- redevance archéologie préventive : 7 901€ exonération demandée sur la TA : 149 000€
					TOTAL		156 142,80	156 142,80

A Trévoux, le 12/07/2022

**Le Secrétaire de Séance,
Gilles GARNIER**



Affichage sous format électronique :

15 JUL. 2022

**Le Président,
Marc PECHOUX**



